

REGLEMENTATION RANDO QUAD MOTO SSV organisée par PASSION QUAD 82 le 17/09/17

Les quads doivent être obligatoirement homologués, assurés et équipés d'accessoires respectant les Normes Européennes

Les conducteurs doivent posséder, un permis de conduire en cours de validité pour le véhicule conduit et des équipements de sécurité obligatoires

Respect du code de la Route, du Code de l'environnement et du Milieu Naturel

La circulation sur la voie publique s'effectuera en file indienne et à vitesse réduite

Respect de la propriété d'autrui, circulation sur chemins autorisés à vitesse réduite, cette randonnée n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive

Chaque participant empruntera le parcours balisé et ne devra en aucun cas circuler en dehors de celui-ci

Sur les chemins, lors du croisement ou dépassement de piéton, cycliste ou cavalier, ralentir, faciliter le passage voir s'arrêter ou couper le moteur

Porter assistance à toutes personnes en difficultés

Interdiction de sauvegarder le parcours à l'aide d'un GPS

Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le jour de la rando, toute personne utilisant ce parcours un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des Mairies des communes traversées et de la part des propriétaires de terrains privés

Le présent règlement devra être approuvé et signé par tous les participants

La personne ne respectant pas ce règlement sera exclue du parcours, dans le cas de détériorations voir de dégâts occasionnés lors de la faute jugée, la conclusion elle devra régler voir rembourser le préjudice causé

L'Association se décline toute responsabilité concernant les fautes ou le manque de respect occasionné par les participants à la randonnée, notamment en matière de dommages corporels et matériels

Chaque participant reconnaît avoir lu et accepté l'incorporation de l'Association Passion quad de Montluçon de Quercy ou à l'encontre des propriétaires de terrains traversés et des chemins empruntés, aucun recours n'est possible à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la participation

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de 10€ en espèces, sans le bulletin d'engagement signé et photocopie de l'assurance et de la carte grise.

Une décharge sera demandée pour les passagers mineurs (à partir de 16 ans)

La randonnée peut être annulée si les chemins sont trop boueux, le paiement de l'inscription sera restitué

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement joint pour la rando du 17/09/17 et m'engage à le respecter en totalité et à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

